



REGLEMENT



SEMI - MARATHON DE LA METROPOLE DU GRAND NANCY DIMANCHE 4 OCTOBRE 2020

PREAMBULE COVID 19 : Toutes les informations contenues ci-dessous pourront être revues en cas de nécessité liées à l'évolution de la pandémie du Coronavirus.

Art 1 : La 13^{ème} édition du Semi-Marathon de la Métropole du Grand Nancy est organisée par le Nancy Athlétisme Métropole.

Art 2 : Le parcours de 21,1 km est conforme au règlement international WA et FFA et possède un Label National.

Art 3 : L'épreuve du semi-marathon est ouverte aux coureurs hommes et femmes, **licenciés et non licenciés nés en 2002 et avant.**

Art 4 : Les organisateurs sont couverts en responsabilité civile par une police individuelle « Accident ». Les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à la licence 2019/2020. Il incombe aux autres concurrents de s'assurer personnellement (article L 321-4 du code du sport). Toutes les personnes inscrites doivent avoir pris connaissance de ce règlement.

Art 5 : Les athlètes non-licenciés « FFA » doivent joindre à leur inscription en ligne un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an au jour de l'épreuve.

Attention aucun dossard ne sera distribué sans l'envoi préalable du certificat médical ou de la licence FFA pour les athlètes licenciés en club.

Art 6 : Retrait des dossards à la Grande Halle Renaissance boulevard d'Austrasie à Nancy, **le vendredi 2 octobre de 13h30 à 19h et le samedi 3 octobre de 10h à 12h et de 13h30 à 19 heures. Aucun dossard ne sera remis le jour de la compétition.**

Art 7 : **Les bicyclettes**, engins à roulettes ou motorisés sont formellement interdits sur le parcours (hormis les goélettes après accord de l'organisation) Aucun suiveur n'est autorisé, sous peine de disqualification de l'athlète. Les concurrents s'engagent à respecter le code de la route et les consignes données par l'organisateur et les signaleurs qui, pour leur sécurité, veilleront au respect de ces règles.

Art 8 : Podium uniquement au trois premiers hommes et femmes du classement scratch. 4 grilles de primes d'arrivée sont prévues : 2 grilles classement scratch pour les hommes et les femmes toutes catégories confondues (1à10) ainsi que 2 grilles pour les régionaux hommes et femmes licenciés FFA (1à5), les primes sont cumulables.

Art 9 : Tout engagement est ferme et définitif, et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement pour quelque motif que ce soit.

En cas d'annulation liée au COVID 19, les coureurs seront remboursés avec une retenue de 5 euros sur le montant global de l'inscription.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant la course et cette tierce personne sera disqualifiée selon Art 125.5

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Art 10 : Le chronométrage est assuré par un dispositif de puces électroniques collées sur le dossard qui seront automatiquement initialisées au départ.

Art 11 : Le Jury officiel est composé d'un juge arbitre dont le pouvoir est sans appel. Il est assisté de commissaires de course. Les concurrents disposeront d'un **temps maximum de 2h40** pour effectuer le parcours jusqu'à la ligne d'arrivée.

Art 12 : Les inscriptions en ligne seront closes le **mercredi 30 septembre à 23h30.**

Art 13 : Les athlètes handisports sont autorisés à participer au semi-marathon à la condition que ceux-ci puissent effectuer l'épreuve sans gêne, ni risque particulier pour eux-mêmes ou pour les autres concurrents.

Il n'y aura pas de classement distinct.

Art 14 : Chaque concurrent autorise expressément les organisateurs à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa performance sportive en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'événement.

Art 15 : Horaire de départ : 10 heures et droit d'inscription : 19 euros.

Art 16 : Il n'y aura aucune inscription sur place le jour de la compétition